



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recouvrement

Question écrite n° 92940

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier alerte M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la mesure de la loi de finances 2016 visant à lutter contre la dissimulation de recettes à la TVA et rendant obligatoire l'utilisation d'un logiciel de caisse ou système non frauduleux. Ce dispositif inquiète les éditeurs de logiciels libres et *opensource*. En effet, pour les besoins de gestion, de logistique ou encore de traçabilité des produits, ils développent sur mesure des systèmes de gestion. Ils s'alarment alors des conséquences de cet article sur leur profession. Il lui demande ainsi de clarifier cette disposition législative et son application concernant les éditeurs de logiciels libres.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92940

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 917

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)